

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-632

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction d'Appui et de Coordination	<i>N° 2023-632</i>

Fonds d'intérêt communal (FIC) pour la période 2021-2026 - Recalage de la programmation - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La programmation du Fonds d'intérêt communal (FIC) permet la réalisation d'opérations de voirie, d'assainissement pluvial, d'enfouissement de réseaux de distribution électrique d'intérêt local, de mobilier urbain et d'espaces verts sur domaine public.

La programmation des opérations s'opère en fonction des priorités définies par les municipalités, en liaison avec les services métropolitains et dans la limite des dotations communales.

Le cadre du FIC 2021-2026 a été adopté par le conseil métropolitain du 18 décembre 2020 (délibération n° 2020-569) qui précise notamment, le détail des projets financés par le FIC, les contributions du FIC aux opérations d'aménagement et la création d'une enveloppe communale attribuée sur critères.

Le montant de l'autorisation de programme concernant le FIC a été fixée initialement à 213 229 859 €.

La répartition initiale du FIC a été complétée par :

- La délibération n° 2021-349 du 9 juillet 2021 : réintégration des reports des crédits non consommés du FIC 2015-2020 en fin de mandat pour un montant de 12 107 716,10 €.
- La délibération 2021-341 du 9 juillet 2021 relative au budget supplémentaire 2021 : ajustement à la baisse d'un montant de 1 553 069 € sur les communes de Gradignan et de Cenon,
- La délibération du BP 2023 n° 2023-38 du 31 janvier 2023 : réintégration des reports des crédits non consommés du FIC 2015-2020 en fin de mandat pour un montant de 2 498 028,66 €.

L'enveloppe FIC s'élève à 226 282 534,76 € et est inscrite au sein du programme n°05P066 « Fonds d'intérêt communal » dont 42 645 972 € au titre de l'enveloppe dédiée à la réalisation de projets répondant à des critères définis par délibération prenant en compte les priorités métropolitaines.

La gestion de cette autorisation de programme dans le système comptable et financier de Bordeaux Métropole interdit toute fongibilité des crédits entre communes différentes.

La répartition de cette enveloppe par commune figure en annexe 1 du présent rapport.

Elle est destinée à la réalisation d'opérations de maîtrise d'ouvrage métropolitaine, dont il convient d'arrêter la liste par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole. C'est pourquoi, il est proposé ici, pour les 28 communes, une programmation d'opérations à réaliser pour une valeur plafonnée par le montant de l'enveloppe FIC de chaque commune.

Une première programmation a été votée le 25 novembre 2021 par délibération n°2021-725.

Comme prévu, il vous est proposé une programmation recalée annuellement afin d'actualiser la liste des opérations programmées et d'ajuster le montant des opérations programmées en fonction des prévisions affinées ou des coûts réels constatés.

Le vote de ce recalage vaudra « décision d'étudier » pour les opérations inscrites pour leurs seuls coûts d'études (mention « étude » dans leur libellé) et « décision de faire » ou « confirmation de décision de faire » pour les autres.

Un bilan financier de la programmation, regroupant le montant de la programmation des 28 communes de la Métropole est joint en annexe 2. Il présente et totalise les 28 enveloppes communales et les 28 « montants prévus 2021-2026 » de chaque commune.

Les fiches de programmation communale, issues de l'outil financier métropolitain, sont jointes en annexe 3.

Chaque fiche de programmation se décompose en deux parties :

- La première partie présente par commune, une synthèse de l'enveloppe communale,
- La deuxième partie détaille la liste des projets programmés rassemblés par domaine (voirie, espaces verts, mobilier urbain, programme trottoirs ...), les projets relevant de l'enveloppe communale répondant à des critères qualitatifs et la liste de participations FIC au contrat de co-développement.

La précision des estimations données dans ces fiches est dépendante du stade d'avancement des projets. Ainsi, elle peut varier de $\pm 20\%$ à $\pm 10\%$ selon que les projets sont au stade « étude préliminaire » ou au stade « avant-projet ».

En haut de la fiche communale, le montant pluriannuel « Prévu 2021-2026 » totalise le montant des opérations programmées soumises au vote ; ce montant est inférieur ou égal au dernier montant de l'enveloppe communale en autorisation de programme voté.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Métropolitain,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales donnant compétence à la métropole en matière de voirie, d'assainissement pluvial et de distribution électrique ;

VU la délibération 2020-569 du 18 décembre 2020 portant création du FIC 2021-2026 et sa gestion en autorisation de programme ;

VU la délibération 2021-71 du 18 mars 2021 relative au budget primitif 2021 ;

VU la délibération 2021-341 du 9 juillet 2021 relative au budget supplémentaire de l'exercice 2021 ;

VU la délibération 2022-766 du 24 novembre 2022 relative au recalage de la programmation du FIC ;

VU la délibération 2023-38 du 31 janvier 2023 relative au budget primitif 2023 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient de programmer les opérations portées par le Fonds d'Intérêt Communal (FIC) et de compléter et actualiser périodiquement cette programmation

DECIDE

Article unique : Le programme pluriannuel du Fonds d'Intérêt Communal est adopté selon les fiches de programmation jointes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	